

## Convention financière 2025-2026

La présente convention règle les rapports financiers entre l'école Immaculée Conception et les représentants légaux de l'élève.

### L'INSCRIPTION et LA REINSCRIPTION

Pour une nouvelle inscription dans l'école, les frais s'élèvent à :

- 70 € de frais de dossier par élève
- 100 € d'acompte par élève, déductible de la facture annuelle. Il reste acquis en cas de désistement.

Pour la réinscription :

- 100 € d'acompte par élève, déductible de la facture annuelle. Il reste acquis en cas de désistement.

### LA CONTRIBUTION DES FAMILLES

#### CONTRIBUTION DES FAMILLES

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL *	CONTRIBUTION FAMILIALE ANNUELLE	FRAIS FORFAITAIRES ANNUELS	TOTAL ANNUEL
A	en-dessous de 6 000 €	272 €	141€	413 €
B	de 6 001 € à 8 000 €	371 €	141€	512 €
C	de 8 001 € à 10 000 €	468 €	141€	609 €
D	de 10 001 € à 12 000 €	570 €	141 €	711 €
E	de 12 001€ à 14 000 €	683 €	141 €	824 €
F	de 14 001€ à 16 000€	794 €	141 €	935 €
G	de 16 001 € à 21 000€	906 €	141€	1 047 €
H	de 21 001€ à 27 000 €	978 €	141 €	1 119 €
I	de 27 001 € à 35 000 €	1014 €	141 €	1 155 €
J	de 35 001 € à 42 000 €	1039 €	141 €	1 180€
K	au-delà de 42 001 €	1084 €	141€	1 225€

\*Quotient familial = Revenu fiscal de référence issu de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 / Nombre de parts fiscales

Pour les enfants de maternelle scolarisés à temps partiel la contribution est due en totalité.

Les familles qui souhaitent faire un don en payant une cotisation plus importante par solidarité, ont la liberté de demander leur positionnement dans une catégorie supérieure ou, de procéder plus généralement à un règlement plus important que celui correspondant à leur quotient familial.

**Réductions :** elles sont accordées uniquement aux familles qui ont plusieurs enfants inscrits dans l'école. Elles s'appliquent à la contribution familiale uniquement.

- **2 enfants** inscrits à l'école : moins **10%** pour chacun des enfants.
- **3 enfants** inscrits à l'école : moins **20%** pour chacun des enfants.
- **4 enfants** inscrits à l'école : moins **30%** pour chacun des enfants.

**Les frais forfaitaires** couvrent les cotisations diocésaines obligatoires, l'assurance individuelle des élèves, des activités péri-éducatives, culturelles et sportives.

## COTISATION APEL

Montant 25,95€

Si vous avez un enfant aîné dans un autre établissement de l'Enseignement Catholique vous pouvez opter pour une cotisation réduite à 7,75€ (merci de joindre dans ce cas à la FICHE FINANCIERE, le certificat de scolarité de votre aîné)

## CANTINE - ETUDE - GARDERIE

### LES REPAS

La demi-pension pour tous les élèves hors Petites Sections est forfaitaire, 4 jours par semaine.

**Nouveauté pour les Petites Sections :** Vous pouvez désormais inscrire votre enfant à la cantine de manière flexible, en choisissant entre un à quatre jours par semaine, selon vos besoins et préférences.

(Les jours où votre enfant déjeune à la maison, il pourra revenir à 14h45 afin de ne pas perturber la sieste de ses camarades)

#### En cas d'absence :

- Les absences d'une semaine pour maladie dûment constatées par un certificat médical pourront être mises en avoir (uniquement sur le prix du repas, les frais fixes restent dus).
- Les autres absences ne seront pas remboursées.

Cantine	Forfait ANNUEL
4 jours par semaine (L M J V)	830 €
Petites Sections : 1 jour par semaine	207,50 €
Petites Sections : 2 jours par semaine	415,00 €
Petites Sections : 3 jours par semaine	622,50 €
Petites Sections : 4 jours par semaine	830,00 €

**Prix du repas occasionnel : 6,80 €** (inscription et retrait des tickets auprès de l'accueil)

**Prix pour les PAI : 1,00 €** par repas apporté en cas de PAI qui couvre les frais fixes.

Les ½ pensionnaires doivent être inscrits au CLAE, à défaut les parents seront invités à récupérer leurs enfants sur le temps méridien.

## ETUDE

### Etude du soir :

- de 16h45-17h15 : CP, CE1
- de 16h45-17h45 : CE2, CM1, CM2 (Première demi-heure : travail en autonomie; Deuxième demi-heure : aide aux devoirs)

**Les inscriptions sont annuelles, impérativement avant la rentrée sous réserve de place disponible (nombre de places limitées)**

Etude : <b>PRIMAIRE</b>	Forfait ANNUEL
1 jour par semaine	78 €
2 jours par semaine	156 €
3 jours par semaine	234 €
4 jours par semaine	312 €

**Prix de l'étude occasionnelle : 2,80 euros soir (inscription et retrait des tickets auprès de l'accueil)**

## **GARDERIE** maternelle uniquement

**Garderie matin** : de 07h30 à 08h15

**Garderie soir** : de 16h45 à 18h30

**Attention : toute période commencée est due (de vacances à vacances)**

Garderie du matin <b>MATERNELLE</b>	Forfait ANNUEL	Garderie du soir <b>MATERNELLE</b>	Forfait ANNUEL
1 jour par semaine	78 €	1 jour par semaine	78 €
2 jours par semaine	156 €	2 jours par semaine	156 €
3 jours par semaine	234 €	3 jours par semaine	234 €
4 jours par semaine	312 €	4 jours par semaine	312 €

**Prix de la garderie occasionnelle : 3,70 euros matin ou soir (inscription auprès de l'accueil)**

Nous vous rappelons que les frais de garderie sont déductibles des impôts à 50% pour les enfants de moins de 6 ans, nous vous adresserons un justificatif courant avril début mai.

Dès 18h30, tout retard sera facturé 25 €.

## **FACTURATION**

Les factures sont annuelles et peuvent donner lieu à des factures complémentaires (garderie/repas occasionnels, classes découvertes, ...)

## **MODALITES DE PAIEMENT**

Quatre formules vous sont proposées pour le règlement des factures :

- Soit par PRELEVEMENT automatique le 5 de chaque mois (octobre à juillet)
- Soit par CARTE BANCAIRE sur votre espace ECOLE DIRECTE
- Soit par CHEQUE BANCAIRE à l'ordre de CGIC (Comité de Gestion Immaculée Conception) dans les 10 jours qui suivent la réception de la facture
- Soit en ESPECES à la comptabilité contre remise d'un reçu dans les 10 jours qui suivent la réception de la facture

## **IMPAYES**

En cas d'impayés, l'école se réserve le droit de recouvrer les sommes dues par tout moyen légal.